



Association pour la Promotion
de la Langue Wolof en
République Islamique de
Mauritanie (APROLAWORIM)



Association pour la Renaissance
du Pulaar en République
Islamique de Mauritanie
(ARPRIM)



Association Mauritanienne
pour la Promotion de la
Langue et de la Culture
Sooninké (AMPLCS)

A propos de l'usage des langues nationales au parlement

La Coordination des Associations culturelles pulaar, sooninke et wolof (ARPRIM, APCLS, APROLAWO) suit avec intérêt le débat polémique autour de l'usage des langues à l'assemblée nationale. En tant qu'organisations à l'avant-garde de la lutte pour la reconnaissance pleine et entière des langues nationales à travers leur officialisation et leur usage dans tous les rouages de la vie nationale, les associations ne peuvent que se féliciter de cette avancée majeure qu'est l'entrée du pulaar, du sooninke et du wolof au parlement par l'institution de l'interprétariat systématique entre ces langues et l'arabe.

La Coordination déplore cependant le caractère limité de cette introduction des langues nationales au parlement puisque la traduction des allocutions n'est opérationnelle que de ces langues vers l'arabe ou l'inverse. Aucune traduction n'est prévue entre pulaar, sooninke et wolof. En outre, les textes sur lesquels travaillent les députés sont exclusivement écrits en arabe et en français. Il conviendrait donc de procéder à la traduction systématique de ces écrits dans toutes les langues nationales.

Nous appelons le Bureau de l'Assemblée nationale à corriger ces dysfonctionnements en toute diligence pour donner pleinement son sens à l'introduction de ces langues dans cette auguste assemblée. Nous lui rappelons également que si le recours aux langues nationales obéit à la logique du droit de chacun des électeurs mauritaniens à comprendre les débats et à en saisir les enjeux, il importe que la chaîne de télévision du Parlement s'ouvre aux dites langues.

Mieux, en leur qualité de législateurs, nos honorables députés ont le pouvoir de faire des propositions de lois en vue de l'officialisation de nos langues nationales pulaar, sooninke et wolof et leur réintroduction dans le système éducatif pour garantir ainsi à chaque citoyen de ce pays le droit de s'épanouir et de se réaliser pleinement dans le respect de la diversité nationale.

Nouakchott, le 08/02/2020

Le Bureau de la Coordination